

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Pas de trace écrite de l'inhumation de Jean-Baptiste à Lyon. Pas plus qu'à Jullié, d'ailleurs. Toutefois, nous savons que les corps des suppliciés ont été dispersés dans de nombreuses fosses communes. Il faut attendre un jugement du tribunal civil de première instance de Lyon en date du 4 mai 1809 pour que le 16 mai soit inscrit<sup>1</sup> ce qui suit dans le registre des actes de décès de la ville de Lyon au folio 1432 : *Napoléon par la grâce de Dieu, Le tribunal, vu la requête présentée par dame Alexandrine-Marie-Louise Charrier épouse de Mr de Monspey demeurant à Lyon, rue Boissac, prononce par jugement au premier ressort qu'il est constant que Jean-Baptiste Charrier de la Roche est décédé en cette ville le 9 nivose an II en suite de la condamnation prononcée par la commission révolutionnaire, en conséquence, ordonne que pour tenir lieu d'acte de décès du dit Charrier de la Roche, le présent jugement sera transcrit sur le registre d'état civil de la présente année, et qu'il sera en outre émarginé sur le registre des actes de décès de l'an II à la date du 9 nivose. Il aura fallu patienter seize longues années pour que l'Empire tourne cette page douloureuse et que soit officialisé le décès de Jean-Baptiste !*

Dès la fin de la Terreur, Lyon s'interroge sur la manière de rendre hommage à ses victimes. Très vite, la décision est prise d'ériger un cénotaphe sur la plaine des Brotteaux où ont eu lieu les massacres. On fait bâtir un monument rectangulaire surmonté d'une coupole en forme de pyramide d'après les plans de l'architecte de la ville Claude-Ennemond Cochet. L'édifice inauguré le 29 mai 1795 sera ravagé par un incendie l'année suivante, en janvier 1796. Il faut attendre la Restauration pour qu'un second monument soit érigé au même endroit entre 1814 et 1819 par le même architecte. Il s'agit d'une chapelle expiatoire en forme de pyramide. A partir de 1823, les ossements des victimes des massacres perpétrés à Lyon entre 1793 et 1794 sont progressivement exhumés des fosses communes pour y être transférés. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les impératifs d'urbanisme ont eu raison de ce monument qui a du laisser la place à un tronçon de voirie. Pour le supplanter, on construisit entre 1898 et 1901, une nouvelle chapelle sous le vocable de Saint-Croix dessinée par Paul Pascalon. Elle renferme une chapelle souterraine appelée "*la crypte des Brotteaux*". Après de nombreuses tergiversations faisant remonter l'affaire jusqu'au Conseil d'État, le tout nouveau maire de Lyon, Édouard Hériot, accepte le transfert des ossements dans la crypte le 2 juillet 1906 .

<sup>1</sup> Intercalé entre les actes et inséré à la marge du registre d'état civil de décembre 1793.

C'est là, sans l'ombre d'un doute, qu'il faut situer les restes de Jean-Baptiste.

C'en sera fini désormais des Charrier à la Roche. Laurent-François, le seul garçon de la famille né le 14 août 1775 est mort au berceau tout comme sa sœur Louise-Laurence morte âgée d'un mois le 1er septembre 1772. Lorsque Claudine Octavie Cholier, l'épouse de Jean-Baptiste, meurt dans son lit au château de la Roche le 20 janvier 1824, c'est son gendre Aimé-Louis-Henri-Tobie de Monspey qui se déplace à la mairie pour déclarer le décès de sa belle-mère. Comme partout en France, la Révolution est passée par ici et les privilèges ont été abolis. Il n'y a plus de seigneur à Jullié, or, Claude-Marie Chaumont, l'adjoint au maire qui rédige l'acte, stipule que la défunte est veuve de Jean-Baptiste Charrier, baron de la Roche Jullié ! Mais il faut garder à l'esprit que la Restauration qui a ramené les Bourbons aux Tuileries est passée par là !